

Mastérisation : rien n'est réglé

Plus que jamais, abrogation des décrets du 29 juillet 2009 et de la circulaire du 20 août 2009

Les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont présenté aux organisations syndicales, le vendredi 13 novembre, leurs décisions après que les groupes de travail mis en place par le gouvernement aient remis leurs rapports.

Les orientations contenues dans les décrets sont totalement confirmées :

- Le concours serait maintenu en deuxième année de master,
- Des étudiants en master seraient utilisés en lieu et place des personnels titulaires de l'éducation nationale.
- La formation professionnelle serait réduite à un 1/3 temps après le concours ; lui serait substituée une formation « sur le tas » qui ruine la formation disciplinaire au profit de notions aussi vagues que la « maîtrise de la compétence » ou « l'action éthique et responsable comme fonctionnaire d'Etat ».

La FNEC FP-FO a fait part du rejet qui s'exprime dans les écoles, collèges, lycées et IUFM et a remis au directeur de cabinet de M. Chatel les 5000 premières signatures réalisées à son initiative qui exigent :

- abrogation des décrets sur la mastérisation, retrait de la circulaire du 28 août 2009 qui envoie 150 000 étudiants en stages « d'apprentissage »,
- recrutement à Bac + 3 (Bac + 4 pour l'agrégation),
- maintien des concours sous leur forme actuelle avec le maintien de la qualification disciplinaire,
- maintien de tous les sites IUFM et de tous leurs postes.

La FNEC FP-FO constate que le projet des ministres n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale.

La FNEC FP-FO prend acte du fait que le secrétaire général de la FSU a fait part aux représentants des ministres de son exigence que soit « *abandonnée cette réforme et retirés les textes d'application déjà publiés* ».

La FNEC FP-FO a rappelé que la réforme de la formation des maîtres présentée par le gouvernement avait dès son annonce rencontré l'opposition des personnels, en particulier exprimée par la grève à l'Université en 2009.

Le directeur de cabinet du ministre et le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale ont manifesté leur incompréhension et leur énervement face à ce refus des organisations. Ils ont regretté la disparition du consensus et ont annoncé vouloir reprendre les discussions pour le rétablir.

Rien n'est donc réglé.

La FNEC FP-FO s'adresse à toutes ses sections départementales, à ses syndicats, à leurs militants, à tous leurs syndiqués pour qu'ils amplifient les prises de position dans les établissements et les instances paritaires et les signatures sur la pétition fédérale. Partout où cela est possible, doit s'exprimer dans l'unité syndicale, l'exigence d'abrogation des décrets et de la circulaire.

FO demande l'abandon de toute forme de mastérisation

La FNEC FP – FO vient de prendre connaissance d'un communiqué intersyndical « *sur la réforme de la formation des enseignants* » signé par 19 organisations syndicales, communiqué à l'élaboration duquel elle n'a pas été associée. La FNEC FP – FO participe à toutes les réunions intersyndicales auxquelles elle est invitée. Si tel avait été le cas, comme elle l'a toujours fait, elle aurait fait part des mandats qui sont les siens :

- abrogation des décrets sur la mastérisation, retrait de la circulaire du 28 août 2009 qui envoie 150 000 étudiants en stages « d'apprentissage »,
- recrutement à Bac + 3 (Bac + 4 pour l'agrégation),
- maintien des concours sous leur forme actuelle avec le maintien de la qualification disciplinaire,
- maintien de tous les sites IUFM et de tous leurs postes.

Ces revendications sont celles de la pétition nationale dont la FNEC FP – FO a pris l'initiative et qui a d'ores et déjà recueilli des milliers de signatures, remises le 13 novembre aux ministres.

L'action commune nécessite des revendications claires.

La déclaration des 19 se prononce pour « *le retrait des décrets concernant la formation des enseignants et des textes d'application déjà publiés* ». La FNEC FP – FO partage cette exigence. Ensuite dans la liste des revendications avancées, on peut lire la demande de « *l'obtention d'un master* », d'une « *évolution du contenu des épreuves des concours* » ce que justement propose la « mastérisation ». Comment comprendre ?

L'action commune nécessite des moyens d'action crédibles.

La FNEC FP – FO considère que tant pour la réforme de la formation des enseignants que pour la réforme des lycées, la multiplication des journées d'action, des journées de mobilisation avec initiatives variables... n'est pas à même de faire reculer les ministres. Elle considère que seul un appel de toutes les organisations syndicales à préparer ensemble la grève jusqu'à satisfaction correspond aux exigences de l'heure.

Elle appelle les personnels dans les écoles, les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur à exiger plus que jamais l'abandon de toute forme de mastérisation et le retrait total des décrets et circulaires Darcos, Chatel, Péresse sur la formation des maîtres.

Montreuil, le 2 décembre 2009

La mastérisation, c'est la remise en cause des statuts de tous les enseignants

Le système des reçus-collés, une usine à précarité

Avec la mastérisation, il faudra être inscrit en 2^{ème} année de Master (Master 2) ou être déjà en possession d'un Master pour pouvoir passer le concours. Il serait donc créé un « volant » d'étudiants réputés capables d'enseigner puisque titulaires d'un master mais « collés » au concours.

Ils serviront de main d'œuvre précaire à la disposition des établissements selon leurs besoins.

La formation disciplinaire affaiblie, la formation professionnelle réduite à la portion congrue

En réduisant le nombre des épreuves (2 à l'écrit, 2 à l'oral), le ministère veut réduire encore la formation disciplinaire.

Les étudiants en M1 ou en début de M2 seront envoyés en stages « sur le tas » . Ils remplaceront des professeurs titulaires pour 34,30 euros bruts de l'heure. Ainsi des classes seront confiées à des étudiants non formés et sous-payés.

Quant aux lauréats aux concours, ils prendront la responsabilité d'une ou plusieurs classes et leur formation professionnelle proprement dite sera réduite à un « tiers temps ».

Des milliers de postes de fonctionnaires stagiaires correspondants (payés 16 000 € annuels pour un professeur des écoles, 18 000 € pour un certifié) sont ainsi économisés par le ministère, 18 202 pour le seul budget 2010 ! .

**C'est avec une partie des sommes ainsi économisées que le ministère dit financer la pseudo-revalorisation des débuts de carrière.*

La mastérisation, c'est la remise en cause du statut général de la Fonction publique de l'Etat

Avec l'autonomie des universités, le cadre national de la formation est mis en cause

A côté des masters « disciplinaires », le gouvernement prévoit des « *masters s'appuyant sur plusieurs disciplines à finalité professionnelle* » notamment pour le recrutement des professeurs des écoles polyvalents et des PLP bivalents. Ce sont les universités autonomes qui vont réaliser les maquettes et donc qui détermineront le contenu de la formation des étudiants se destinant à l'enseignement. Par conséquent le caractère national de la formation est mise en cause et les universités mises en concurrence entre elles.

La titularisation soumise à l'appréciation du chef d'établissement dans le second degré

Jusqu'à présent l'avis du chef d'établissement n'entrait pas officiellement en compte dans la titularisation du stagiaire. Ce serait chose faite pour les stagiaires du second degré. On peut en déduire que la « manière de servir » sera étudiée à la loupe après que soit imposée dans les épreuves d'admission « *un temps spécifique d'interrogation* » pour mesurer « *la maîtrise de la compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable* ».

Rien n'est joué !

• Communiqué de presse du 18 novembre de la Conférence des Directeurs d'IUFM

« (...) Cette réforme n'aurait pas d'autres buts que de récupérer des moyens et mettre à mort les IUFM. Le premier objectif est d'ores et déjà atteint, le second est programmé (...) Qu'importe si cela transforme la formation des enseignants dans notre pays en un véritable champ de ruines (...) Pour toutes ces raisons cette réforme n'est pas acceptable et ne peut susciter l'opposition de tous ceux qui restent attachés à la formation des enseignants ».

• 19 novembre : position de la Conférence des Présidents d'Universités

La CPU « n'accepte pas ces propositions » et estime qu'il « est indispensable que les ministères reviennent sur les schémas actuellement proposés ».

• 24 novembre : motion adoptée par l'Assemblée Générale de 160 personnels grévistes (formateurs, Biatoss, étudiants, stagiaires – dont stagiaires FC) de l'IUFM de Lyon.

Ce que nous ne voulons pas :

- Un rallongement d'études sans garantie d'emploi
- Des non titulaires remplaçants dans le 1^{er} degré et dans le 2nd degré
- L'amointrissement de la dimension de recherche des masters universitaires
- La réduction dramatique de la formation professionnelle des enseignants
- Le financement par les étudiants et leurs familles de cette formation professionnelle
- Des arrangements locaux pour appliquer les réformes entraînant les inégalités locales, sociales et les disparités territoriales
- Une réforme dont le seul but est de réaliser des économies

Ce que nous voulons :

- L'abrogation de la réforme dite de mastérisation, et des décrets qui la mettent en place
- Une formation professionnelle des enseignants dans des instituts nationaux débouchant sur un recrutement en tant que fonctionnaire dans un corps d'État. (...)

• IUFM Midi-Pyrénées

Formation des enseignants et des CPE : Ensemble pour arrêter la destruction programmée !

Les personnels (...) réunis en assemblée générale le 24 novembre 2009 dénoncent le **projet destructeur** du gouvernement de réforme et de recrutement des enseignants présenté le 13 novembre 2009 aux organisations syndicales des personnels. Ils demandent le RETRAIT de ce projet qui passe par l'ABROGATION des décrets relatifs aux modalités de recrutement des enseignants et des CPE publiés le 29 juillet 2009 (...)

• 27 novembre, l'IUFM de La Réunion en grève depuis ce matin

« Le personnel et les étudiants de l'institut universitaire de formation des maîtres, réunis en assemblée générale ce matin, ont voté la grève (...). Ils protestent contre la réforme qui doit s'appliquer à la rentrée. Cette réforme, dite « masterisation » car elle prévoit de recruter les futurs enseignants au niveau master 2 (bac + 5), avait été l'un des motifs centraux de la contestation universitaire du printemps et, de ce fait, repoussée d'un an. La réforme prévoit que la formation incombe désormais aux universités via ces masters, et non plus aux IUFM. Les participants à l'assemblée générale se sont ensuite rendus devant le rectorat pour manifester ».

SE SYNDIQUER
POUR RÉSISTER
ET AGIR ENSEMBLE





Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

« Mastérisation » :

Pétition

Les personnels soussignés exigent des ministres :

- Abrogation des décrets masterisation
- Retrait de la circulaire qui confie les élèves à 150 000 étudiants en stage d' « apprentissage »
- Maintien du recrutement à bac + 3 (bac + 4 pour l'agrégation)
- Maintien des concours sous leur forme actuelle : maintien de la qualification disciplinaire
- Maintien des IUFM, tous les sites, tous les postes

Etablissement :

Ville :

Département :

Noms, prénoms	corps	signatures	Noms, prénoms	corps	signatures

Faire remonter les prises de position à la FNEC FP FO